



**PRÉFECTURE  
DE LA SOMME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°2022-003

PUBLIÉ LE 10 JANVIER 2022

# Sommaire

## **Préfecture de la Somme-Service de la Coordination des Politiques Interministérielles / Service de la Coordination des Politiques Interministérielles**

80-2021-12-31-00007 - AP du 31.12.2021 portant organisation des services de la préfecture de la Somme (5 pages)

Page 3

Préfecture de la Somme-Service de la  
Coordination des Politiques Interministérielles

80-2021-12-31-00007

AP du 31.12.2021 portant organisation des  
services de la préfecture de la Somme



**PRÉFÈTE  
DE LA SOMME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Service de coordination des politiques  
interministérielles  
Bureau du développement territorial**

## **ARRÊTÉ**

### **Arrêté préfectoral portant organisation des services de la préfecture de la Somme**

**LA PRÉFÈTE DE LA SOMME  
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 4 janvier 2019 nommant Mme Muriel Nguyen préfète de la Somme ;

Vu l'arrêté préfectoral portant organisation du secrétariat général commun départemental de la Somme du 22 décembre 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral portant organisation des services de la préfecture de la Somme du 14 mars 2021 ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

## **ARRETE**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Les services de la préfecture de la Somme sont répartis entre le cabinet, le secrétariat général et les sous-préfectures d'Abbeville, de Péronne et de Montdidier.

### **Article 2- Le cabinet**

Il recouvre le chef de cabinet, la direction des sécurités, le service communication et représentation de l'État. Le référent radicalisation lui est également rattaché.

#### **2.1 Le chef de cabinet**

Il supervise la gestion de l'agenda de la préfète et veille à sa représentation. Il est chargé de l'organisation du protocole et des relations extérieures et contribue à l'encadrement du secrétariat commun de la préfète et du directeur de cabinet. Le chef de cabinet participe à la planification des réunions institutionnelles et événements organisés par la préfète, en collaboration avec le directeur de cabinet, la secrétaire générale, le service de la communication et les services de la résidence préfectorale.

Le chef de cabinet se charge de l'organisation des visites ministérielles en prenant en charge les invitations, le déroulement de l'événement et le suivi des questions protocolaires.

## **2.2 La direction des sécurités**

Elle est organisée en 1 service et 2 bureaux : le service interministériel de défense et protection civiles, le bureau de la sécurité intérieure et le bureau des droits à conduire.

*Le service interministériel de défense et protection civiles* assure des actions préventives sur les risques au profit des populations et des élus, par le biais notamment de l'élaboration du dossier départemental des risques majeurs et par le contrôle de la sécurité incendie dans les établissements recevant du public.

Il est chargé de la déclinaison des postures vigipirate et dans ce cadre de la sûreté des établissements sensibles (industriels touristiques, grands rassemblements) et du suivi et de la gestion des manifestations. Il assure également la préparation et la gestion de crise par l'élaboration de plans ORSEC, l'organisation d'exercices d'entraînement à la gestion de crise et le conseil aux collectivités pour l'élaboration des plans communaux de sauvegarde.

Pendant la crise, il active et anime le centre opérationnel départemental et joue le rôle d'interface entre la préfète et tous les services engagés pour la sauvegarde des populations. Après la crise, il assure un travail de coordination des services pour le retour à la normale et instruit pour le compte des collectivités les demandes de reconnaissance de catastrophe naturelle.

*Le bureau de la sécurité intérieure* assure l'organisation et le suivi des instances qui concourent au bon fonctionnement et à la bonne coordination des forces de police et de gendarmerie. Il assure également le suivi et l'analyse des statistiques de la sécurité publique. Il anime le suivi de la radicalisation, assure l'instruction des demandes de vidéo-protection, organise les actions de lutte contre la délinquance et assure le suivi des actions de prévention.

Il assure le suivi de l'implantation des gens du voyage et prend en charge le cas échéant la procédure administrative d'expulsion. Il assure la gestion des autorisations d'acquisition des armes, des cessions et les contentieux. Il est amené à prendre des mesures de fermeture administrative concernant les débits de boissons et assure l'instruction des demandes d'hospitalisation sans consentement.

*Le bureau des droits à conduire* coordonne les services de police, de gendarmerie, de la direction départementale des territoires et de la mer pour mettre en œuvre la stratégie de prévention et de lutte contre l'insécurité routière décidée par la préfète à travers notamment le document d'orientation générale pour 2018-2022. Dans ce cadre, il élabore, suit et exécute le plan départemental d'actions de la sécurité routière.

Il assure la bonne application des sanctions routières (rétention du permis de conduire et immobilisation de véhicules) et l'animation de la commission médicale des permis de conduire. Il est également chargé des professions réglementées de la route (cartes TAXI, VTC, attestations préfectorales d'aptitude à la conduire et habilitations des professionnels de l'automobile, notamment) et de l'instruction des manifestations sportives sur le domaine public.

## **2.3 Le service communication et représentation de l'État**

Il assure la communication de la préfète et le lien avec les médias locaux et à ce titre, assure la communication de crise. Il lui revient d'animer la communication intranet, internet et sur les réseaux sociaux. Responsable de la communication interne, il assure également une veille quotidienne en établissant la revue de presse du département.

Il se charge de l'organisation des cérémonies et des visites ministérielles (en lien avec le chef de cabinet) en prenant en charge les invitations, le déroulement de l'événement et le suivi des questions protocolaires. Il est par ailleurs chargé de la gestion des affaires réservées (interventions institutionnelles et des particuliers, distinctions honorifiques).

*Les délégués de la préfète à la politique de la ville*, rattachés à la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités et en lien fonctionnel avec le cabinet et la

secrétaire générale, coordonnent l'action de l'ensemble des services de l'État dans les quartiers prioritaires et sont les interlocuteurs directs des acteurs locaux, des professionnels, des associations et des habitants.

### **Article 3 : Le secrétariat général**

La secrétaire générale est en charge de la direction générale et de l'administration des services de la préfecture. Elle assiste la préfète pour le pilotage des services de l'État dans le département ainsi que pour la conduite et le suivi des politiques publiques mises en œuvre. Elle anime le dialogue social avec les agents de la préfecture. Elle gère le budget et le patrimoine immobilier de la préfecture.

Elle assure le pilotage du contrat de ville d'Amiens au titre de la politique de la ville, en lien avec le délégué de la préfète compétent et la mission politique de la ville de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités.

Le secrétariat général recouvre la direction de la citoyenneté et de la légalité, le secrétariat général commun départemental de la Somme, le centre d'expertise et de ressources titres « Certificat d'immatriculation du véhicule » et le service de coordination des politiques interministérielles.

Le référent départemental de la lutte contre la fraude lui est également rattaché.

#### **3.1 La direction de la citoyenneté et de la légalité (DCL)**

Elle est organisée en 3 bureaux, 1 pôle et une mission : le bureau des collectivités locales, le bureau des étrangers, le bureau des élections et de la réglementation générale, le pôle juridique et contentieux ainsi que la mission accueil.

*Le bureau des collectivités locales* assure le contrôle budgétaire et de légalité des actes des collectivités territoriales et des établissements publics en lien avec les sous-préfets d'arrondissement concernés, la gestion et la répartition des dotations de l'État aux collectivités territoriales et le suivi de l'intercommunalité. Il est également un interlocuteur quotidien des élus dans la mission de conseil aux collectivités territoriales.

*Le bureau des étrangers* assure l'accueil des étrangers sollicitant un titre de séjour, l'instruction des demandes de titres de séjour, de prolongation de visa court séjour de regroupement familial, de documents de circulation pour les mineurs, de titres de voyages pour réfugiés et bénéficiaires d'une protection de l'OFPRA, le renouvellement des attestations de demandes d'asile et la lutte contre l'immigration irrégulière ainsi que le traitement des contentieux relatifs au droit des étrangers.

*Le bureau des élections et de la réglementation générale* gère les affaires électorales et traite les dossiers relatifs à certaines professions réglementées. Il a en charge les missions de proximité CNI-Passeports.

*Le pôle juridique et contentieux* garantit la sécurité juridique de l'activité de l'État dans le département, met en œuvre une veille juridique, coordonne le suivi des contentieux et assure le conseil juridique.

La mission accueil gère et sécurise l'accueil des usagers à la préfecture, en particulier les points d'accueil numérique. Elle supervise l'activité du greffe des associations et assure l'articulation avec l'accueil des usagers dans les France Services du département.

#### **3.2 Le secrétariat général commun départemental de la Somme**

Il contribue à la gestion et au suivi des fonctions supports d'une part, des services de la préfecture de la Somme et d'autre part, des directions départementales interministérielles (hors gestion de proximité relevant des secrétariats généraux de ces directions) suivantes :

- la direction départementale des territoires et de la mer de la Somme

- la direction départementale de la protection des populations de la Somme
- la direction départementale de l'emploi du travail et des solidarités

Les services du secrétariat général commun départemental comprennent 5 pôles :

- immobilier de l'État
- budgétaire et financier
- logistique et achat
- service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication
- ressources humaines

La liste des fonctions et des moyens des 5 pôles sont fixés à l'annexe 1 du présent arrêté.

### **3.3 Le centre d'expertise et de ressources titres Certificat d'immatriculation du véhicule (CERT CIV)**

Il est organisé en un pôle d'instruction et une cellule de lutte contre la fraude.

Il traite, pour les 12 départements de sa compétence (ceux des Régions Hauts de France et Normandie ainsi que les départements du Val d'Oise et de la Seine-Saint-Denis), et en lien avec les quatre autres CERT CIV, les demandes de CIV transmises via une télé-procédure sur le site de l'ANTS et répond aux sollicitations des partenaires et intervenants reçues sous formes dématérialisée, pour certains dossiers complexes.

Il organise, en lien avec les référents fraude des départements de son périmètre, la lutte contre la fraude relative à l'immatriculation et met en œuvre tous les moyens pour faire échec aux tentatives de fraude et à la délivrance induite de certificats d'immatriculation. Il adresse notamment des recommandations aux référents fraude de son périmètre afin d'alimenter les plans départementaux de lutte contre la fraude.

### **3.4 Le service de coordination des politiques interministérielles (SCPI)**

Il est organisé en 2 bureaux : le bureau du développement territorial et celui de l'environnement et de l'utilité publique.

*Le bureau du développement territorial, en lien avec les sous-préfectures et les différents services de l'État, met en œuvre les politiques interministérielles, en particulier celles concernant la cohésion territoriale et l'économie, contribue aux dossiers du corps préfectoral et assure la gestion du courrier.*

*Le bureau de l'environnement et de l'utilité publique met en œuvre, en lien avec les services de l'État du département de la Somme et de la région Hauts-de-France, la politique de l'environnement. Il gère les procédures relatives à l'utilité publique et joue un rôle de coordonnateur entre les différents services de l'État, les élus, les acteurs du monde économique, industriel, agricole et social.*

### **3.5 Le référent départemental de la lutte contre la fraude**

Il conçoit, met en œuvre et assure le suivi de la stratégie départementale de lutte contre la fraude relative à la délivrance des titres. Il pilote le contrôle de l'activité des agents concernés et le suivi de leur formation, gère leurs habilitations et les conseille.

Il contrôle l'activité des partenaires, notamment les professionnels de l'automobile. Il procède aux investigations nécessaires à la caractérisation des fraudes, saisit les autorités administratives et judiciaires compétentes et assure la défense des intérêts de l'État en la matière.

### **Article 4 : Les sous-préfectures**

Les sous-préfets sont chargés de la mise en œuvre des politiques publiques dans les arrondissements. Ils coordonnent l'action des services de l'État dans les domaines de

l'économie, de l'emploi, de l'aménagement du territoire, de la cohésion sociale et de la sécurité.

Ils sont également les interlocuteurs quotidiens des élus dans la mission de conseil aux collectivités territoriales.

Les sous-préfectures assurent un rôle de proximité dans les services aux citoyens, notamment dans les domaines de la sécurité et des polices administratives.

Ils peuvent être chargés de missions à portée départementale.

#### **Article 5**

L'arrêté préfectoral du 14 mars 2021 susvisé et abrogé.

#### **Article 6**

Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

#### **Article 7**

La secrétaire générale de la préfecture de la Somme est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

Amiens, le 31 décembre 2021

La Préfète



Muriel Nguyen